



## HAUTE AUTORITÉ POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

---

### DÉCLARATION DE SITUATION PATRIMONIALE

en qualité de : MAIRE DE METZ

**N O M :** GROS

**P R E N O M :** Dominique

- Déclaration de début de mandat
- Déclaration de fin de mandat

Date de nomination ou d'entrée en fonctions : 4 avril 2008  
Date de renouvellement ou de fin de fonctions : 5 avril 2014

## **Indications générales**

- 1) L'ensemble des biens doit être déclaré, y compris ceux détenus à l'étranger et ceux n'entrant pas dans l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune. Pour ce motif, la production d'une déclaration faite au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune ne dispense pas de remplir la présente déclaration de patrimoine. Cette déclaration peut être accompagnée des pièces et justificatifs utiles. Les biens sont évalués à la date du fait générateur de la déclaration comme en matière de droits de mutation à titre gratuit.
- 2) En vertu du II de l'article L.O. 135-1 du code électoral et du II de l'article 4 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, la déclaration de situation patrimoniale doit faire apparaître s'il s'agit de biens propres, de biens indivis ou de biens de la communauté. S'il s'agit de biens indivis, le déclarant précise la part des droits indivis.
- 3) En vertu des mêmes dispositions, la Haute Autorité devant apprécier la variation de votre patrimoine, la déclaration doit comporter la présentation des événements majeurs ayant affecté la composition du patrimoine depuis la précédente déclaration (achats, ventes de biens immobiliers, d'entreprises, de fonds de commerce, de clientèles, de charges ou d'offices, emprunts contractés, successions reçues, libéralités reçues ou faites, partages suite à divorce,...), ainsi que les variations de la valeur du patrimoine qui en ont résulté.
- 4) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques non remplies.
- 5) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

**Pour les dirigeants d'organismes publics,**

- Nom de la société : Transports de l'Agglomération de Metz Métropole (TAMM) (Président du Conseil d'Administration)
- Nom de la société-mère ou du groupe : Keolis
- Chiffre d'affaires (pour les SEM) : 45 millions
- Nb de logements (pour les OPH et OPHLM) :

Je suis également membre du CA de l'UEM, SEM dont la Ville de Metz est actionnaire majoritaire à 85%

**Renseignements personnels :**

**Année de naissance :** 1943

**Profession :** Retraité

**Régime matrimonial :** Marié

**Autres mandats ou fonctions :** Conseiller Général de la Moselle

**Adresse à utiliser pour le courrier :**

**Coordinnées téléphoniques :**

**Mail à utiliser pour le courriel :**

## I - Immeubles bâtis et non bâtis

Adresse, nature du bien <sup>1</sup> , superficie	Origine de propriété (acquisition, succession, donation, ...) Nom du précédent propriétaire	Régime juridique du bien <sup>2</sup>	Date d'acquisition	Prix d'acquisition et montant des travaux effectués depuis	Valeur vénale <sup>3</sup> <sup>4</sup> à la date de la déclaration
Appartement, résidence principale (Metz), 150 m2	Acquisition	Bien commun	1973	Prix d'achat : 150 000 Francs, environ 100 000 euros de travaux depuis 1973	environ 300 000 euros
Maison secondaire à Yenne (73)	succession de mon épouse et achat de parts en 2011	SCI familiale (52/142e du total)	1979 puis 2011	15 000 euros en 2011	71 500 euros

<sup>1</sup> Appartement - Maison individuelle - Local commercial - Terrain, Terres agricoles et autres - Garage

<sup>2</sup> Bien propre - Bien commun - Bien indivis - Propriété directe - SCI

<sup>3</sup> Ne donner la valeur vénale que des parts que vous détenez et non la valeur globale du bien

<sup>4</sup> Ne pas appliquer d'abattement sur la résidence principale

## **II - Valeurs mobilières :**

### **1° - *Valeurs non cotées en bourse***

Dénomination et objet de l'entreprise	Prix d'acquisition	Valeur actuelle	Pourcentage de participation dans le capital social
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

**Pour les déclarations de fin de mandat, de renouvellement ou de cessation d'une fonction, il y a lieu de préciser, en cas de variation de la valeur des parts, ce qui relève des résultats de l'entreprise et ce qui relève des versements que vous avez pu effectuer.**

**2° - Valeurs cotées en bourse et placements divers<sup>5</sup>,**

Il convient d'identifier l'établissement teneur du compte et le numéro de compte

Portefeuille, nature du placement	Valeur à la date de la déclaration
NEANT	NEANT

**Pour les déclarations de fin de mandat, de renouvellement ou de cessation d'une fonction, il y a lieu de préciser la variation de ces valeurs, en indiquant la part qui relève de l'évolution des cours boursiers et de la capitalisation des revenus de ces placements, d'une part, et celle qui relève des versements directs ou des prélèvements que vous avez effectués, d'autre part.**

---

<sup>5</sup> SICAV, Fonds Communs de Placements, SCPI, PEA, etc

### **III - Assurances vie**

Il convient d'identifier l'établissement teneur du contrat et les références de chaque contrat

Nature et date de souscription du contrat	Valeur de rachat
Initiative Transmission de la Caisse d'Epargne 1/7/2005	1838,38 euros

**Pour les déclarations de fin de mandat, de renouvellement ou de cessation d'une fonction, il y a lieu de préciser la variation de ces valeurs, en indiquant la part qui relève du taux minimum garanti du capital lors de la souscription de votre contrat d'assurance-vie, d'une part, et celle qui relève des versements périodiques ou libres ou des retraits que vous avez effectués, d'autre part.**

--

#### **IV - Comptes bancaires courants ou d'épargne, livrets, LDD, PEL, CEL, espèces ou autres**

Il convient d'identifier l'établissement teneur du compte et le numéro de compte

Nature du compte	Valeur à la date de la déclaration
Livret A Caisse d'Epargne	22784€
Livret B Caisse d'Epargne	8069€
Compte chèque postal	1337€

**V - Les biens mobiliers divers (notamment : les meubles meublants, les collections, objets d'art, bijoux, or, pierres précieuses) d'une valeur égale ou supérieure à 10 000 euros**

*Valeur d'assurance ou évaluation personnelle à la date de la déclaration, ou à défaut valeur d'acquisition.*

Bien	Valeur à la date de la déclaration
Mobilier ancien	environ 10 000 €
Livres anciens	environ 15 000 €

**VI - Véhicules terrestres à moteur, bateaux, avions, etc**

Nature	Marque	Année d'achat	Valeur d'acquisition	Valeur actuelle
Scénic	Renault	2006	12 000 euros	3 500 euros

**VII - Fonds de commerce ou clientèles, charges et offices**

Nature	Actif	Endettement	Résultat fiscal
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

**VIII - Autres biens, dont les comptes courants de société d'une valeur égale ou stock-options d'une valeur supérieure à 10 000 euros**

Nature	Valeur à la date de la déclaration
NEANT	NEANT

**IX - Biens mobiliers, immobiliers et comptes détenus à l'étranger**

Nature	Valeur à la date de la déclaration
NEANT	NEANT

## X - Passif

### XIII - Observations diverses

Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine, et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Peuvent être prononcées, à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-1 du code pénal, ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.

*Je soussigné : Dominique Gros*

*certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.*

*Fait, le 6 mai 2014*

*Signature :*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gros", positioned below the declaration text.